

Délibérations Juillet

15/07/2026	251	DG	Arrêté portant admission provisoire en soins psychiatriques CARRIERE
15/07/2026	252	DG	Arrêté portant admission provisoire en soins psychiatriques AJERO
17/07/2026	253	TECHNIQUE	Arrêté de circulation travaux déploiement fibre rue Lavoisier - RESONANCE/SEINE ET MARNE NUMERIQUE
17/07/2026	254	TECHNIQUE	Foulée de Bréviande 2026 - COURIR
17/07/2026	255	TECHNIQUE	Annule et remplace l'arrêté 298/2025 Collecte textiles 2026 / GPS
17/07/2026	256	TECHNIQUE	Arrêté de circulation prolongation de l'arrêté 246-2026 Dévoisement cana AEP projet TZEN rue de Paris - Saint Pères - SADE/GPS
20/07/2026	257	TECHNIQUE	Arrêté de stationnement échafaudage réfection toiture 14 rue du Château - SCI GRILLON
21/07/2026	258	DG/PM	Arrêté portant attribution d'un permis provisoire de détention d'un chien de 2ème catégorie
21/07/2026	259	TECHNIQUE	Arrêté de circulation réfection couche de roulement diverses rues - GMC
21/07/2026	260	TECHNIQUE	Arrêté de circulation travaux réalisation clôture et branchement réseaux secs et humides 19 ave C. Monier - EIFFAGE CONSTRUCTION
21/07/2026	261	TECHNIQUE	Arrêté de circulation et de stationnement Travaux fibre 3 rue de la Gare - CIRCET France
22/07/2026	262	TECHNIQUE	Arrêté de circulation Création nouvelle voirie et réseaux divers 5000 rue de Paris - VIANEO / EPA
23/07/2026	263	DG/PM	Arrêté relatif au permis de détention d'un chien de 2ème catégorie
24/07/2026	264	TECHNIQUE	Arrêté de circulation prolongation de l'arrêté 207/2026 Renouvellement poste GRDF avenue de la Zibeline - TPSM-GRDF
24/07/2026	265	TECHNIQUE	Arrêté de circulation travaux Enedis rue de la Maison Blanche - CRTPB/ENEDIS
24/07/2026	266	TECHNIQUE	Arrêt2 de circulation création branchement AEP rue du Bois des Saints Pères - SETA ENVIRONNEMENT/GPS
24/07/2026	267	TECHNIQUE	Arrêté de circulation Création branchement AEP incendie rue de Paris - SETA ENVIRONNEMENT/GPS
27/07/2026	268	SUF	Arrêté de numérotage 4bis rue du Ponceau (BH 383)

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 28
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur Olivier CHAPLET, le Maire, expose à l'assemblée que lors de la séance du 26/05/2026, le conseil communautaire a approuvé la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées, composée de 39 membres et 12 suppléants.

Cette commission comprend au moins un représentant par commune, conformément aux dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le conseil communautaire a approuvé une représentation en fonction de la strate démographique en référence à l'arrêté inter-préfectoral du 20 octobre 2025 :

- communes de moins de 10 000 habitants : 1 représentant et 1 suppléant
- communes de 10 000 à 25 000 habitants : 2 représentants
- communes de plus de 25 000 habitants : 3 représentants

Au regard du nombre d'habitants de la commune de Cesson, il convient de procéder à la désignation de 2 représentants pour la commune de Cesson.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatif à la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées est chargée d'évaluer les transferts de charges consécutifs aux transferts de compétences entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants appelés à siéger au sein de cette commission,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Les candidatures déposées sont les suivantes :

- Olivier CHAPLET
- Pierre LAINEY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** en qualité de représentants de la collectivité à la Commission locale d'évaluation des charges transférées :

- Titulaire : Olivier CHAPLET
- Titulaire : Pierre LAINEY

Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- **PREND ACTE** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux autorités compétentes.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

N'ont pas pris part au vote : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER

Date de signature : 02/07/2026

Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose que la Commission de surendettement des particuliers de la Seine-et-Marne a décidé dans sa séance du 26/03/2026 d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et par conséquent d'annuler les dettes d'un contribuable de la ville de CESSON pour un montant total de 716,70 € et correspondant à des titres émis sur la période de septembre 2020 à mars 2024 concernant la restauration scolaire, les accueils et le centre de loisirs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la Trésorerie de Melun SGC en date du 29 mai 2026 sollicitant l'effacement de la dette,

Vu les crédits inscrits au compte 6542 « créances éteintes »,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver l'annulation de la dette présentée par le Comptable public pour un montant total de 716,70 €.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER

Date de signature : 02/07/2026

Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 de finances pour 2004,

Vu le décret n° 2004-628 du 28 juin 2004 portant application de l'article 116 de la loi de finances pour 2004 (n° 2003-1311 du 30 décembre 2003) et relatif aux conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'Etat, qui ne verse pas d'intérêts ;

Considérant que toutefois, les articles L.1618-1 et L.1618-2 du CGCT pe
lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent de libéralités, de l'aliénation d'éléments du patrimoine comme des cessions immobilières, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de recettes exceptionnelles dont la liste a été fixée par le décret en Conseil d'Etat du 28 juin 2004 ;

Considérant que compte tenu des disponibilités dont bénéficie la Commune, le recours à des produits de placements financiers permettrait de générer des produits financiers ;

Considérant que les placements de trésorerie peuvent se réaliser selon les modalités suivantes :

- Ouverture d'un compte à terme auprès du Trésor Public (une collectivité pouvant détenir plusieurs comptes à terme) ;
- Acquisition de Bons du Trésor à taux Fixe (BFT) ;
- Souscription de parts d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) composées exclusivement de titres émis ou garantis par l'Etat en Euro ;

Considérant que les durées de placements sont proposées au choix de la collectivité et sont fonction des produits souscrits ;

Considérant que les durées des comptes à terme vont de 1 mois à 12 mois ;

Considérant que les taux sont fixés et garantis pour la durée du contrat au début de chaque mois par l'Agence France Trésor ;

Considérant que lors de la souscription, la collectivité connaîtra donc de manière certaine, sauf retrait anticipé, les intérêts qui lui seront versés à l'échéance ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder à l'ouverture d'un compte à terme, d'une durée de 6 mois, auprès du Trésor Public pour un montant de 1 200 000 €.

L'origine des fonds est la suivante : vente d'une parcelle ZB155 à la société Burban Palettes pour un montant de 1 770 120€ en date du 23/10/2025

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines
Signé électroniquement par :
VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose que suite à une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles au sein de la Direction de l'Education, il convient de créer un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 6 Juillet 2026 au 2 Juillet 2027,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22.12.2006 portant statut particulier d'Animations territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, du 6 Juillet 2026 au 2 Juillet 2027,
- **FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- **PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté contre : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines
Signé électroniquement par :
VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION DE POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATIONS, CONTRACTUELS, A TEMPS COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose que suite aux demandes de mise en disponibilité pour convenances personnelles de 2 agents au sein de la Direction de l'Education, il convient de reconduire deux postes d'Adjoints d'Animations, contractuels, à temps complet, pour la période du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2027,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22.12.2006 portant statut particulier d'animations territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire 2 postes d'Adjoints d'Animations, contractuels, à temps complet, pour la période du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2027,
- **FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- **PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté contre : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par :
VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES, CONTRACTUELS, A TEMPS COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose que suite aux demandes de renouvellement en disponibilité pour convenances personnelles de 4 agents au sein de la Direction de l'Education, il convient de reconduire 4 postes d'Adjointes Techniques, contractuels, à temps complet, pour la période du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2027,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier des
techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de
la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire 4 postes d'Adjoints Techniques, contractuels, à temps complet, pour la période du
1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2027,
- **FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- **PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

**Ont voté contre : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe
BOSQUILLON.**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par :
VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION DE POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATIONS, CONTRACTUELS, POUR LES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES (ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS ET DES VACANCES SCOLAIRES), POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES (ACCUEILS PRE ET POST SCOLAIRES, LA PAUSE MERIDIENNE) ET POUR L'ACCUEIL AUX VACANCES SCOLAIRES A L'ANTENNE JEUNES ET A LA PLAINE DU MOULIN A VENT

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose qu'afin de pourvoir aux besoins de la Direction de l'Education :

- pour les accueils de loisirs municipaux des mercredis, petites et grandes vacances scolaires,
- pour les activités périscolaires, afin d'effectuer l'encadrement et l'animation des APPS, et du temps de pause méridienne,
- pour l'accueil aux vacances scolaires à l'Antenne Jeunes et à la Plaine du Moulin à Vent, il convient de reconduire des postes d'Adjointes d'Animations, contractuels,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints d'Animations Territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de personnel d'encadrement pour les accueils de loisirs municipaux des mercredis, petites et grandes vacances,

Considérant la législation en vigueur sur les taux d'encadrement des mineurs en accueils de loisirs et accueil périscolaires,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire 9 postes d'Adjoints d'Animations, contractuels, pour un total de 8 300 heures du 01/09/2026 au 31/08/2027, pour les activités extrascolaires (accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, temps de préparation et bilan), pour les activités périscolaires (Accueils pré et post scolaires, la pause méridienne), pour l'accueil aux vacances scolaires à l'Antenne Jeunes et à la Plaine du Moulin à Vent,
- **FIXE** la rémunération horaire des adjoints d'animations en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- **FIXE** la rémunération horaire du directeur diplômé en référence à l'indice brut 415, indice majoré 377,
- **PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- **DIT** que les encadrants seront chargés de l'encadrement des enfants, de la création et du suivi des activités,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par :
VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION DE POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATIONS, CONTRACTUELS, POUR LE RENFORT D'ANIMATEURS

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose qu'en raison des besoins de la Direction de l'Education, il convient de reconduire des postes d'Adjoints d'Animations, contractuels, à temps non complet, pour un renfort éventuel sur l'animation en cas d'évolution des effectifs ou le remplacement d'animateurs absents (hors maladie),

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier d'Animations Territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire des postes d'Adjoints d'Animations, contractuels, pour un total de 750 heures, du 01/09/2026 au 31/08/2027.
- **FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- **PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par :
VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES, CONTRACTUELS, POUR L'ENTRETIEN ET LE SERVICE DE RESTAURATION DANS LES ECOLES ET DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose qu'en raison des besoins de la Direction de l'Education, il convient de reconduire des postes d'Adjointes Techniques, contractuels, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006, portant statut particulier des
Techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de
la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire 10 postes d'Adjointes Techniques, contractuels, pour un total de 13 500 heures, du 01/09/2026 au 31/08/2027, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs
- **FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- **PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté contre : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES, CONTRACTUELS, POUR LES REMPLACEMENTS EXCEPTIONNELS

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose qu'en raison des besoins de la Direction de l'Education, il convient de reconduire des postes d'Adjointes Techniques, contractuels, à temps non complet, pour faire face à des remplacements exceptionnels sur le temps de restauration scolaire et de l'entretien des locaux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006, portant statut particulier des
Techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de
la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Éducation,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire des postes d'Adjoints Techniques, contractuels, pour un total de 1 000 heures, du 01/09/2026 au 31/08/2027,
- **FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- **PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par :
VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION DE POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS, CONTRACTUELS, POUR LES ETUDES SURVEILLEES

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose qu'afin de maintenir les études surveillées dans les écoles, il convient de reconduire des postes d'Adjointes Administratifs, contractuels, à temps non complet, pour effectuer l'encadrement des études par des agents contractuels,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22.12.2006, portant statut particulier Administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins pour l'encadrement des études dans les écoles,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire 4 postes d'Adjoints Administratifs, contractuels, pour un total de 150 heures, pour la période du 1^{er} Septembre 2026 au 30 Juin 2027, pour effectuer l'encadrement des études surveillées,
- **FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- **PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES, CONTRACTUELS, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose que suite aux départs d'agents au sein de la Direction de l'Education, il convient de reconduire des postes d'Adjointes Techniques, contractuels, pour la période du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2027,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire quatre postes d'Adjoints Techniques, contractuels, pour la période du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2027, pour un total de 6 320 heures,
- **FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- **PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté contre : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par :
VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, A TEMPS NON COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose que suite au besoin du Multi-Accueil, il convient de reconduire un poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps non complet, pour la période du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Juillet 2027,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire un poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps non complet, pour la période du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Juillet 2027, pour un total de 1 260 heures,
- **FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- **PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines
Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE, CONTRACTUEL, A TEMPS NON COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose qu'en raison d'un départ d'un agent en congé parental au sein du Multi-Accueil, il convient de créer un poste d'Auxiliaire de puériculture de classe normale, contractuel, à temps non complet, du 1^{er} Septembre 2026 au 30 Juillet 2027,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer un poste d'Auxiliaire de puériculture de classe normale, contractuel, à temps non complet, pour un total de 1 410 heures, du 1^{er} Septembre 2026 au 30 Juillet 2027,
- **FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 389, indice majoré 373,
- **PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose que suite au besoin de la Direction de l'Education sur le secteur Jeunesse, il convient de reconduire un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2027,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22.12.2006 portant statut particulier d'animations territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2027,
- **FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- **PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté contre : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2025			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1 juillet 2025</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : URBANISME ET FONCIER – PRESCRIPTION DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.101-2 à L.101-2-1, L.103-2 à L.103-6 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-31 et suivants et R.153-11 et suivants ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2017 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement ;

Vu le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France approuvé par décret n°2025-517 en date du 10 juin 2025 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, approuvé en date du 16 décembre 2025 et modifié en date du 30 juin 2026 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal n°18/2022 en date du 16 mars 2022 et modifié par délibération du Conseil Municipal n°50/2025 en date du 2 juillet 2025 ;

Considérant que le contexte normatif a évolué depuis la dernière approbation et qu'il convient d'intégrer les dernières évolutions législatives et réglementaires au Plan Local d'Urbanisme afin de le rendre compatible ;

Considérant la nécessité d'apporter des ajustements au Plan Local d'Urbanisme opposable, notamment :

- Assurer la mise en cohérence du futur Plan Local d'Urbanisme avec les dernières dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Assurer la compatibilité avec les documents supra-communaux, notamment le SCoT de Grand Paris Sud ;
- Engager une réflexion sur la production de logements sociaux, notamment via l'adaptation de certaines OAP afin de maîtriser la densification ;
- Renforcer la structuration des trames vertes, bleues, brunes et noires ;
- Faciliter et accompagner la transition énergétique ;
- Développer les activités de loisirs et de plein-air au sein du Bois des Saints-Pères ;
- Permettre la construction d'un service jeunesse dans le quartier de la Plaine du Moulin à Vent ;
- Ajuster certaines règles écrites et graphiques.

Considérant que la révision du Plan Local d'Urbanisme constitue ainsi pour la commune une opportunité de mener une nouvelle réflexion sur son développement à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé ;

Considérant qu'il convient également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable, conformément aux principes fondamentaux énoncés par les articles L.101-1 à L.101-2 du code de l'urbanisme ;

Considérant la nécessité de lancer la révision générale du Plan Local d'Urbanisme pour répondre aux objectifs communaux ;

Considérant que sur la base de ces objectifs et conformément aux articles L. 103-2 à L.103-4 du Code de l'urbanisme, une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme révisé, les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée sera organisée ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune (PLU).

- **APPROUVE** les objectifs poursuivis par la Commune tels qu'ils sont énoncés ci-dessous :

- 1. Moderniser le contenu du PLU**
- 2. Adapter le PLU au développement de la commune et à ses besoins futurs**
- 3. Mettre en compatibilité le PLU avec les documents supra communaux**
- 4. Corriger les problématiques identifiées**
- 5. Renforcer les outils permettant de mieux maîtriser la densification de la commune, notamment en adaptant certaines OAP existantes**

Ainsi, le projet de PLU de la commune visera notamment à permettre :

- De contenir l'urbanisation résidentielle dans ses limites actuelles, en préservant les espaces agricoles et naturels qui composent la majeure partie du territoire communal.
- De limiter et maîtriser la densification des zones urbaines, dans le respect des objectifs prévus par le SDRIF-E et le SCoT.
- La préservation des quartiers pavillonnaires.
- La prise en compte dès maintenant des objectifs de la Loi Climat et Résilience qui vise notamment à tendre vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
- D'accompagner les évolutions démographiques pour apporter une réponse adaptée aux besoins actuels et futurs de la population, notamment en matière de services et d'équipements publics de proximité ;

6. Poser les bases pour définir l'urbanisme de demain prenant pleinement en compte les enjeux de la transition écologique et du réchauffement climatique

Le PLU permettra d'assurer un développement urbain durable, notamment par :

- Le renforcement de la place de la nature et la végétation dans la ville.
- Le renforcement des trames vertes, bleues, brunes et noires, comme support de lien urbain et social.
- Le développement, renforcement et la préservation des îlots de fraîcheur dans l'espace urbain.
- Le développement des énergies renouvelables.
- Identifier et préserver les espaces et les continuités favorables au maintien et au développement de la biodiversité en ville.
- Garantir la prise en compte de l'environnement dans tous les projets nouveaux, qu'ils soient publics ou privés, en valorisant les arbres existants et promouvant une végétation ambitieuse et raisonnée dans les projets urbains et espaces verts urbains.
- Reconquérir des surfaces de perméabilité des sols dans l'espace public.

7. Permettre l'harmonisation de l'urbanisme et le maintien de la qualité du cadre de vie

Afin de préserver son patrimoine et son identité entre ville et campagne, le PLU visera notamment :

- Garantir un cadre de vie de qualité, aussi bien pour les habitants actuels que pour les futurs Cessonnais ;
- La préservation des abords des bâtiments repérés comme ensemble remarquable à protéger au PLU actuel en réglementant les matériaux et les couleurs dans le cadre des constructions.

- Veiller à une évolution respectueuse des caractéristiques qui participent à l'identité de chaque quartier.
- Promouvoir le potentiel de développement économique des différentes zones commerciales.
- Préserver l'équilibre du territoire communal par le maintien des différentes polarités de quartier.
- Poursuivre dans le cadre d'une vision globale, le développement des commerces et des services, ainsi qu'une offre de proximité notamment sur la gare, dans les quartiers récents et en centre-ville.
- Compléter la réalisation du maillage des connexions inter-quartiers.
- Favoriser les mobilités douces.

- **FIXE** les modalités de concertation selon les modalités suivantes :

1. L'annonce de la concertation :

- Affichage de la délibération de prescription en mairie,
- Pose d'affiches dans les lieux publics,
- Insertion des annonces dans la presse locale,
- Information sur le site Internet de la Ville, les réseaux sociaux, les panneaux d'affichage et le journal municipal.

2. L'explication de la démarche et du projet dans des termes compréhensibles par chacun :

- Tenue d'un dossier disponible en mairie,
- Publication d'un dossier spécial dans le bulletin municipal,
- Insertion sur le site Internet de la Ville, les réseaux sociaux, et le journal municipal,
- Organisation de deux réunions publiques,
- Organisation d'une exposition publique.

3. Permettre aux habitants de s'exprimer et d'engager le débat :

- Mise à disposition du public d'un registre papier en mairie aux jours et heures d'ouverture et d'un registre sous forme dématérialisé, où le public sera invité tout au long de la procédure de révision à formuler ses observations,
- Création d'une adresse électronique dédiée : revisionplu@ville-cesson.fr.

4. Rendre compte du déroulement de la concertation et de ses effets :

- Affichage en mairie de la délibération du Conseil municipal concernant le bilan de la concertation,
- Faire mention de cette délibération dans la presse locale,
- Rédaction d'un article sur le site Internet de la Ville, les réseaux sociaux, les panneaux d'affichage et le journal municipal.

- **RAPPELLE** que, conformément au Code de l'urbanisme, à compter de la publication de la présente délibération, l'autorité compétente pourra décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur Plan Local d'Urbanisme.

- **PRECISE** que la procédure sera menée selon le cadre défini par les articles L. 132-7 et suivants et L.153-11 et suivants du Code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques.

- **DIT** que la délibération sera notifiée :

- Au préfet,
- Aux Présidents du Conseil départemental et régional,
- Aux Présidents des Chambres consulaires (CCI, CA, CMA),
- Au Président de l'établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains,
- Au Président de l'EPCI compétent en matière de PLH dont la commune est membre,
- Au Président de l'EPCI compétent en matière de SCOT,
- Au Président de l'organisme de gestion des parcs régionaux et nationaux concernés,
- Aux Maires des communes voisines.

- **PRECISE** que les personnes publiques mentionnées à l'article L. 132-12 du Code de l'urbanisme qui auront fait connaître leur désir d'être associées à la révision du Plan Local d'Urbanisme seront consultées pendant la durée de la révision.

- **PRECISE** que les associations locales d'usagers agréées et les associations agréées mentionnées à l'article L. 132-13 du code de l'urbanisme seront consultées, à leur demande, pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout contrat de prestations nécessaire à la mise en œuvre de la révision.

- **SOLLICITE** une dotation de l'État pour les dépenses liées à la révision du Plan Local d'Urbanisme, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'urbanisme.

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

- Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'1 mois, d'une mention en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune. La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicités.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par :
VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 33
Date de la convocation : 25/06/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : NALINE Stefanie à PREVOT Isabelle CHANAT Arthur à MERCADAL Marie LE GALLOUDEC Patricia à BENRAMDANE Najia PAGES Caroline à CHAPLET Olivier FELIX Erwan à POIRIER Vijay-Damien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : SERVICES TECHNIQUES – CONVENTION DE DENEIGEMENT ET VIABILITE HIVERNALE ENTRE LE COMMUNE DE CESSON ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Monsieur François REALINI, Maire Adjoint au Patrimoine, expose qu'il convient d'acter la convention de prestations de service relative au déneigement et à la viabilité hivernale entre la commune de CESSON et la CAGPS.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François REALINI,

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant la convention de prestations de service relative au déneigement et à la viabilité hivernale conclue en la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud et la commune de Cesson pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 et renouvelable une fois pour la même durée ;

Considérant que la présente convention a pour objet de confier à la commune de Gessen les prestations de déneigement et de viabilité hivernale

Considérant la nécessité d'assurer de façon optimale la bonne gestion des zones d'activité sur le territoire communal ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention de prestation de déneigement et de viabilité hivernale,
- **DIT** que la présente convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable une fois,
- **DIT** que la Communauté d'agglomération s'engage à prendre en charge intégralement le coût financier de prestations réalisés par la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par :
VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Secrétaire de Séances

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 07/07/2026
Qualité : Le Maire